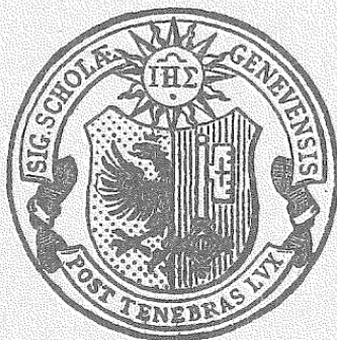


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1928-29

Ouverture : 15 Octobre 1928 — Clôture : 22 Mars 1929

Les examens auront lieu dès le 15 Octobre

Les cours commencent le Jeudi 25 Octobre 1928

2^{me} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1928

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres.	14
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	28
Institut des Hautes Etudes Commerciales	35
Faculté de Droit.	38
Faculté de Médecine	44
Institut Dentaire	55
Faculté de Théologie	58
Prix universitaires.	62
Fonds universitaires	74
Renseignements généraux	76
Caisse d'assurance.	79
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	81

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

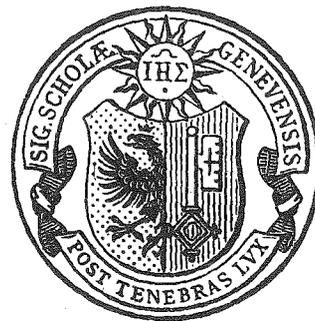
Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les **demandes d'immatriculation** sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les **finances d'immatriculation et d'inscription** aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1928-29

Ouverture : 15 Octobre 1928 — Clôture : 22 Mars 1929

Les examens auront lieu dès le 15 Octobre

Les cours commencent le Jeudi 25 Octobre 1928

2^{me} ÉDITION



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS 3

1928

1000 ex. 1-X. 28.

PRIX : 1 FRANC.

Ouverture du semestre d'hiver : le 15 octobre 1928 ; clôture : le 22 mars 1929.

Les examens auront lieu du 15 au 24 octobre 1928.

Les cours commencent le jeudi 25 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1928-1930, est composé de :

MM. Charles WERNER, *Recteur* ;
Henri FEHR, *Vice-Recteur* ;
Jean-Alfred VEYRASSAT, *Secrétaire du Sénat* ;

et de

MM. Eugène PITTARD, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1928-1929

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Eugène PITTARD, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h. 20.
Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.	
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h. 20.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h. 20.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	
<i>Séminaire de mathématiques.</i>	1 h. 20.
Mercredi, à 11 heures.	
<i>Algèbre supérieure.</i>	1 h. 20.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	
<i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les prof. MIRIMANOFF et WAVRE).	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h. 20.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h. 20.
Lundi, de 17 à 19 heures.	
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h. 20.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h. 20.
Mardi, de 14 à 16 heures.	
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h. 20.
Mardi, à 17 heures.	
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.	
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h. 20.
Jeudi, à 14 heures.	
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des équations intégrales.	2 h. 20.
Lundi et mardi, à 16 heures.	

M. Georges Tiercy, prof. ord.
Astronomie physique. 3 h.
 Mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures. 20.
Météorologie. 1 h.
 Samedi, à 10 heures. 20.

M. Emile Chaix, prof. ord.
Géographie physique : Etude des formes topographiques. 2 h.
 Samedi, de 15 à 17 heures. Lab. Géographie physique¹.

M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.
Physique expérimentale. 4 h.
 Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. Aula.
Exercices pratiques (complément du cours).
 Une après-midi par semaine. 3 h.
 Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.
Laboratoire intermédiaire. — Une journée.
Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.
Laboratoire de recherches. — Tous les jours.
 [S'adresser au professeur.]
Exercices d'électricité appliquée (avec M. le professeur
 A. SCHIDLOF).
 Jeudi, de 9 heures à midi. Lab. sous-sol.
 [Ces exercices n'ont lieu qu'au semestre d'hiver.]

M. Arthur Schidlof, prof. extr.
Physique mathématique (Electricité). 2 h. 44.
 Mardi et vendredi, à 18 heures.
Electricité appliquée (Génératrices à courants continus et alternatifs). 1 h. 34.
 (Jour et heure à fixer.)
Problèmes numériques de chimie et de physique. 1 h. 34.
 Jeudi, à 17 heures.

M. Amé Pictet, prof. ord.
Chimie inorganique. [M. Emile Cherbuliez, prof. extr.,
 suppléant] 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.
 Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.
Travaux de préparations et de recherches. Ec. de Chimie.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.]
 Labor. Chimie organ., inorg. et pharmac.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Emile Cherbuliez, prof. extr.
Chimie pharmaceutique. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Briner, prof. ord.
Chimie théorique (Chimie physique). 1^{re} partie. —
 Cours général. 1 h.
 Vendredi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.¹.
Chimie théorique (Chimie physique). 2^{me} partie. —
 Réalité moléculaire et réalité atomique; radio-
 chimie; photochimie. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
Chimie technique. — Grande industrie chimique mi-
 nérale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
Conférence de chimie technique et théorique. — La
 catalyse et ses applications. 1 h.
 Mardi, à 18 heures. Ec. de Chimie. A.C.S.
Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.
 I. Préparations de chimie inorganique et orga-
 nique techniques et d'électrochimie.
 II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.
 Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.
Laboratoire de chimie théorique.
 I. Exercices pratiques de chimie physique.
 Une demi-journée par semaine.
 II. Travaux pratiques journaliers (programme du
 doctorat).
 III. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.
 Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.

M. Louis Duparc, prof. ord.
Minéralogie (Cristallographie). 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P.A.².
Description des minéraux. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.
Exploitation des mines. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.
Chimie analytique. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Ec. de Chimie. P.A.
Travaux pratiques de minéralogie. 2 h.
 Samedi, de 16 à 18 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit amphithéâtre.

Travaux bi-hebdomadaires de minéralogie.

(Jours à fixer.)

Laboratoire de recherches.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

Détermination des minéraux au chalumeau. 2 h.

Mercredi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

Laboratoire de chimie analytique. — Tous les jours.

[S'adresser au professeur.]

M. Paul Wenger, prof. extr.*Essais par voie sèche.* 2 h.

Jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. Salle 18.

Préparation mécanique des minerais. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

M. Charles Valencien, chargé de cours.*Chimie des denrées alimentaires.* 2 h.Lundi, de 14 à 16 heures. Bibl. Labor. cant. Service d'hyg.¹**M. Emile Guyénot**, prof. ord.*Zoologie générale.* 5 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

Zoologie médicale. 1 h.

Mardi, à 17 heures. 30.

Exercices pratiques de zoologie (complément du cours). 3 h.

Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. de Zool., salle 10.

Laboratoire de zoologie et anatomie microscopique.

Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool., salle 7.

*Laboratoire de zoologie expérimentale et de recherches.*Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zoologie et Station de Zool. expérim^{1,2}.**M. Emile André**, prof. ord.*Zoologie lacustre.* — Le Léman et sa faune (avec exercices pratiques sur le lac). 1 h.

Mardi, à 18 heures. 17.

Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 1 h.

Mercredi, à 18 heures. 17.

Parasitologie. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. 17.

Travaux pratiques [s'adresser au professeur].Lab. de prot., parasit. et zool. lac.³¹ Quai d'Arve.² Chemin Sauttier, 16.³ Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).**M. Robert Chodat**, prof. ord.*Botanique.* — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes. 5 h.

Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures. Aula.

Ferments et bactéries. 1 h.

Vendredi, à 18 heures. Institut de Botanique.

Botanique appliquée et pharmaceutique (plantes médicinales et industrielles). 1 h.

Lundi, à 10 heures. Institut de Botanique.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.*Exercices pratiques* (complément du cours). 3 h.

Une demi-journée, mercredi ou samedi. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.

Tous les jours. Institut de Botanique.

M. Alfred Lendner, prof. ord.*Pharmacognosie et pharmacie.* 4 h.Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. Lab. de Pharmacogn.¹*Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.

Samedi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.

Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.

[A organiser au cours du semestre.]

Consultation du Droguier par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. Léon-W. Collet, prof. ord. [Pendant la première partie du semestre, M. le professeur L.-W. COLLET sera remplacé par M. Ed. Paréjas, D^r ès sc., chargé de cours.]*Géologie de la Suisse.* 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. 30.

Paléontologie des invertébrés. 1 h.

Jeudi, à 9 heures. 30.

Répertoire de paléontologie. 1 h.Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Labor. de Géol.²*Exercices pratiques de géologie.* 3 h.

Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.

Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.

[S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.² Bâtiment du service d'hygiène, quai de l'École-de-Médecine.

Laboratoire partiel.
Cinq demi-journées. Labor. de Géol.
Laboratoire complet.
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures,
sauf le samedi. Labor. de Géologie.
Colloquium géologique.
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Labor. de Géol.

M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale. — Paléontologie humaine et
anthropologie préhistorique. — Origine des
populations européennes. 2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures. 30.
Morphologie comparative : les races et les milieux.
— Le développement de l'homme en fonction
de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. —
Principes d'eugénique : La lutte contre les
hérédités déficientes. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. 46.
Conférence. 1 h.
Mercredi, à 11 heures. 57.
Répétitoire du cours. 1 h.
Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.
Travaux pratiques.
Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

M. Edouard Claparède, prof. ord.
Psychologie expérimentale. — L'intelligence. 2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures. 30
Conférence. — Questions de psychologie générale. 1 h.
Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie².
Exercices pratiques. — Les méthodes expérimentales ;
psychométrie. Les sensations, la mémoire. 3 h.
Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.
Recherches spéciales.
Tous les jours. Lab. de Psychologie.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jean Carl, Dr ès sc.
Zoogéographie sur une base écologique. 1 h.
Samedi, à 14 heures. 30.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41. — ² Rue Charles-Bonnet, 4.

M. André Chaix, Dr ès sc.
Introduction à la géographie physique. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Labor. de Géogr. phys.¹

M. Fernand Chodat, Dr ès sc.
Génétique, Origine et histoire des plantes cultivées. 1 h.
Mardi, à 18 heures. Inst. de Botan.

M. Alfred Georg, Dr ès sc.
Chimie des sucres. — I. Les monosaccharides. 1 h.
Vendredi, à 14 heures. Ec. de Chimie. G. A.
Chimie des alcaloïdes. 1 h.
Mercredi, à 14 heures. Ec. de Chimie. G. A.

M. Marcel Gysin, Dr ès sc.
Les gîtes minéraux. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.
Les schistes cristallins. 1 h.
Samedi, à 8 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

M. Hugo Heinis, Dr phil.
L'analyse psychologique des métiers. 1 h.
Lundi, à 16 heures. 44.

M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. 44.
Lectures et analyses de biologie générale. 1 h.
Samedi, à 17 heures. 44.

M. Fernand Lévy, Dr ès sc.
Groupes polyédriques. 1 h.
Vendredi, à 18 heures. 28.
Mathématiques financières. 1 h.
Lundi, à 18 heures. 44.

M. Basile Luyet, Dr ès sc.
La constitution de la matière. — Structure des cristaux. 1 h.
Jeudi, à 18 heures. 44.

M. André Naville, Dr ès sc.
Chapitres choisis de cytologie. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. 30.

M. Edouard Paréjas, Dr ès sc.
*L'hypothèse de Wegener et sa valeur au point de vue
géologique.* 1 h.
Vendredi, à 18 heures. 45.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Auguste Pazziani , Dr ès sc. <i>La structure des cristaux.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P. A.
M. Arnold Pictet , Dr ès sc. <i>La faune des insectes au Parc national suisse</i> (stations écologiques et génécologiques). Mercredi, à 17 heures.	1 h. 47.
M. Louis Reverdin , Dr ès sc. <i>La Suisse préhistorique.</i> — Anthropologie et archéologie. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 44.
M ^{lle} Eugénie Rogovine , Dr ès sciences. <i>Principes de chimie analytique</i> (programme adapté aux études de pharmacie). Ec. de Chimie. Salle 10.	1 h.
M. Eugène Wassmer , Dr ès sc. <i>Les substances radio-actives et leurs applications</i> (curie-thérapie, etc.). Mercredi, à 14 heures.	1 h. 44.
M ^{lle} Ida Welt , Dr ès sc. <i>Histoire de la chimie.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h. 17.
<i>Chapitres choisis de biochimie.</i> Samedi, à 11 heures.	1 h. 17.
M. Henri Yersin , Dr ès sc. <i>Répertoire de chimie technique organique; produits intermédiaires, matières colorantes, etc.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h. Ec. de Chimie. P. A.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Muséum d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

B. C. == Ecole de Chimie.
 P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.
 A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
 I. B. == Institut de Botanique.
 I. H. == Institut d'Hygiène.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.
 L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.
 L. G. P. == Laboratoire de Géographie Physique.
 L. P. == Laboratoire de Psychologie.
 L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A. 30 Collet 30	Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A. 30 Collet 30	Wavre 20 Cherbuliez E.C.P.A. 30 Collet 30	Collet 30	Wavre 20 Wenger E.C.P.A.	Wavre 20 Gysin E.C. 10
9 à 10	Fehr 20	Guye Aula	Guye Aula Duparc E.C. 10	Fehr 20 Wenger E.C. 18 Collet 30	Guye Aula Claparède L.Ps.	Guye Aula Lendner L.Ph.
10 à 11	Fehr 20 Guyénot 30 R. Chodat I.B.	Tiercy 20 Guyénot 30	Tiercy 20 Duparc E.C. 10 Guyénot 30	Fehr 20 Wenger E.C. 18 Collet L.Géol.	Tiercy 20 Guyénot 30 Claparède L.Ps.	Tiercy 20 Guyénot 30 Lendner L.Ph. Welt 17
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Fehr 20 Amé Pictet E.C.G.A. Duparc E.C.P.A. Pittard 57	Wavre 20 Collet L.Géol. Pittard L. Anthr.	Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. Claparède L.Ps.	Amé Pictet E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. Lendner L.Ph. Welt 17

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H.	Wavre 20 Collet L.Géol.	Wassmer 44 Georg E.C.G.A.	Mirimanoff 20	Claparède L.Ps. Georg E.C.G.A.	Carl 30
15 à 16	Valencien I.H.	Wavre 20 Collet L.Géol.				E. Chaix L.G.P.
16 à 17	Mirimanoff 20 A. Chaix L.G.P. Heinis 46	Mirimanoff 20 Collet L.Géol.	Fehr 20			E. Chaix L.G.P. Duparc E.C. 10
17 à 18	Wavre 20 Duparc E.C. 10 R. Chodat Aula Lendner L.Ph.	Wavre 20 Duparc E.C. 10 Guyénot 30 Lendner L.Ph.	Fehr 20 Duparc E.C. 10 R. Chodat Aula Lendner L.Ph. Reverdin 44 Arnold Pictet 17	Schidloff 34	Fehr 20 R. Chodat Aula Lendner L.Ph. Gysin E.C. 10 Naville 30	Duparc E.C. 10 R. Chodat Aula Hochreutiner 44
18 à 19	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. R. Chodat Aula Pittard 30 Lévy 44	Schidloff 44 André 17 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 F. Chodat I.B.	Fehr 20 André 17 Briner E.C.A.C.S. Pittard 46 Hochreutiner 44	Luyet 44	Fehr 20 André 17 Schidloff 44 R. Chodat I.B. Lévy 28 Paréjas 45 Yersin E.C.P.A.	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

	Salle
M. Victor Martin , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Ménandre : Fragments choisis.	3 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 8 heures.	47.
Eschyle : Prométhée.	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	47.
<i>Histoire de la littérature.</i> — Les débuts de la tragédie. Eschyle.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
[S'adresser au professeur.]	B.P. ¹
M. André Oltramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Catulle, Carmina.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
Pline l'Ancien, <i>Naturalis historia</i> , livre XXXVI.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les satiriques latins.	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B. P. ¹
M. Albert Thibaudet , chargé de cours.	
<i>Littérature française.</i> — Montaigne.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula.
<i>Conférence.</i> — Exercices de séminaire.	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature française du moyen âge.</i> — Chansons de geste et romans.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	46.
<i>Histoire de la langue française.</i> — Phonétique.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 10 heures.	46.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Conférences.

Explication de la <i>Vie de saint Alexis</i> (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 4).	2 h.
Jeudi, à 10 et à 11 heures.	B.P. ¹
Explication de l' <i>Inferno</i> de Dante (éd. Casini et Barbi; Firenze, Sansoni).	1 h.
Mardi, à 11 heures.	B.P.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	B.P.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — La phrase au XVIII ^e siècle : logique, pittoresque, sentimentale, musicale.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	B.P.
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i> — L'époque romantique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
Poètes modernes.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.
<i>Conférences</i> (Deutsches Seminar).	
Les contemporains de Goethe : De Schiller à Hœlderlin.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	B. P.
Lecture d'auteurs médiévaux : Meister Eckhardt.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	B.P.
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Histoire générale de la littérature anglaise au XVIII ^e siècle, ses rapports avec les littératures française et allemande de la même époque.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	45.
<i>Explication d'auteurs anglais.</i>	
Browning : <i>Paracelsus</i> (I).	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	47.
Shakespeare : <i>Merchant of Venice</i> .	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Charles Bally , prof. ord.	
<i>Questions choisies de grammaire générale.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.	45.
<i>Syntaxe et stylistique grecques.</i> — Exercices de thème grec.	2 h.
Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	45.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Lundi, à 18 heures, et vendredi, à 14 heures.	47.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	45.
<i>Philosophie.</i> — Introduction à la métaphysique.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Bergson, <i>Essai sur les données immédiates de la conscience.</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Cours.</i> — Les grands problèmes de la philosophie morale.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Shaftesbury, Hutcheson, Hume, J.J. Rousseau et la morale de Kant.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	47.
M. Frank Grandjean , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — Un problème actuel : l'intuition. Etude psychologique de la connaissance intuitive. Théorie de Bergson : L'instinct et l'intuition. Esquisse d'une logique de l'intuition.	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	49.
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé].	
[Suppléant : M. Jules Dubois, Dr en philosophie].	
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Les Grecs (antiquité).	1 h.
Lundi, à 18 heures.	46.
<i>Pédagogie théorique.</i> — Didactique : le programme primaire.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	57.

	Salle
<i>Conférence.</i> — Travaux et discussions en rapport avec le cours de didactique.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	I.R. ¹
Socrate éducateur, d'après les « Mémorables » de Xénophon.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	44.
M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Questions d'enseignement secondaire.</i>	
L'éducation morale à l'école.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	I.R.
<i>Conférence.</i> — Pédagogie expérimentale.	2 h.
L'appréciation objective du travail scolaire.	
Mardi, de 16 à 18 heures.	I.R.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome au premier siècle de l'empire.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources épigraphiques et littéraires de l'histoire romaine.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B.P. ²
<i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque du déclin et de la chute de l'empire napoléonien.	2 h.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	B.P.
M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge.</i> — Les Croisades.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	45.
<i>Histoire moderne.</i> — La Réforme en France.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférences.</i>	
Histoire et institutions du moyen âge.	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	B.P.
Paléographie.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
Histoire moderne, institutions, histoire diplomatique.	2 h.
Mardi, de 17 à 19 heures.	Arch. d'Etat (Salle Harvey).

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

² Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Genève aux Congrès de Vienne et de Paris.	2 h.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	49.
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
et Archives d'Etat (salle Harvey).	

M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique de la Grèce antique.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — La guerre et la paix dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	57.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>Archéologie classique.</i> — L'art grec aux IV ^e et V ^e siècles avant J. C. (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.

M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

M. Edmond Privat , D ^r ès lettres, chargé de cours.	
<i>Langue internationale Esperanto.</i> — L'apport de la vie. Etude des moyens d'expression.	1 h.
(Le cours a lieu au semestre d'été.)	

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

M. Serge Karcevski , chargé de cours.	
<i>Dostoïevski, sa vie, son œuvre.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	45.
<i>Caractères généraux du russe littéraire contemporain : morphologie et phonologie.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	47.
<i>Cours pratique de russe</i> (pour les étudiants avancés).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	47.
<i>Les Slaves : leurs origines, leur différenciation.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	45.

La Faculté organise de plus un **Cours collectif** dans lequel différents professeurs traiteront de :

Quelques figures représentatives de l'antiquité classique.

Ce cours aura lieu le jeudi, à 17 heures, salle 45.

Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les autres cours de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

M. François Ruchon , doct. ès lettres.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres.	
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
M. Alexis François , prof. ord.	
<i>Questions de syntaxe française, depuis le XVI^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.	
<i>Mœurs et institutions de la France.</i> — L'ancien régime : Questions choisies.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	57.

2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	
Lundi, à 16 et à 17 heures.		Ec. B ^d James-Fazy.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		57.
M. Albert Secheyay , D ^r phil.		
<i>Stylistique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.	
Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 16 heures.		57.
M. Georges Thudichum , privat-docent.		
<i>Phonétique théorique et pratique.</i>		
Les sons du français : exercices d'articulation. Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. : Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.		57.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		58.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		57.
M. Albert Roussy.		
<i>Exercices de stylistique.</i>		
Traduction commentée de textes russes.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		58.
Traduction commentée de textes polonais.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		28.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A. cours moyen ; B. cours supérieur.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.
(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Frank Abauzit.		
<i>Philosophie.</i> — Qu'est-ce que la vérité ?		
Lundi, à 15 heures.		45.
M. Charles Baudouin , D ^r ès lettres.		
<i>Esthétique.</i> — Psychanalyse de l'art : Victor Hugo.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.		44.
M. Isaac Benrubi , D ^r phil.		
<i>Les grands courants de la philosophie contemporaine en France.</i>		
Mercredi, à 15 heures.	1 h.	48.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres.		
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme.</i> — I. De la Pléiade à Montesquieu.		
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	2 h.	47.
M. Georges Cuendet , D ^r ès lettres.		
<i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.		45.
M. Louis Gielly.		
<i>Histoire de l'art : la peinture française du XIV^e au XIX^e siècle.</i>		
Jeudi, à 17 heures.	1 h.	30.
M. Otto Hassler , D ^r phil.		
<i>Cours pratique d'allemand.</i>	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		47.
<i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		B.P. ¹
M^{me} Anna Kamensky , D ^r ès lettres.		
<i>Introduction à l'étude comparée des religions.</i> — Histoire des religions. Philosophie de la Religion. Science des religions. Etude comparée des religions. Fraternité des religions. Expérience religieuse.	2 h.	
Mercredi, de 17 à 19 heures.		49.
<i>Etude des textes.</i> — Le Védisme. La Bhagavad-Gita.	1 h.	
Jeudi, à 18 heures.		47.
M. François-Frédéric Roget.		
<i>Langue et littérature anglaises.</i>		
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 16 heures.		47.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.
Vendredi, à 15 et à 16 heures.

M. François Ruchon, Dr ès lettres.

Histoire de la Poésie Symboliste.

Les précurseurs : Corbière, Lautréamont, Jean-Arthur Rimbaud. — *Les maîtres* : Paul Verlaine et Stéphane Mallarmé. — *La génération de 1885* : Les cénacles, les revues, les idées et les œuvres. Jules Laforgue, les vers libristes, les poètes et les écrivains du «*Mercur de France*». — *L'opposition au symbolisme* : Moréas et l'École Romane. — L'influence du Symbolisme.

Mercredi, à 18 heures.

M. Georges Thudichum.

Diction et prononciation françaises.

I. Phonétique : Les sons du français ; les liaisons, l'e muet. — Les inflexions. Exercices d'articulation. Correction des accents étrangers.

II. Exercices de lecture expressive.

Mercredi et vendredi, à 9 heures.

M. Antoine Velleman, Dr phil.

Cours pratique de langue anglaise.

Division inférieure : Interprétation de «*Christopher Columbus*», by *Washington Irving* (édition abrégée Velhagen & Klasing, English authors, N° 58).

Jeudi, à 17 heures.

Division supérieure : Essays on Political Economy, by *John Ruskin* (Everyman's Library N° 216, J. M. Dent & Sons, Ltd. London 1920). Avec discussions en anglais.

Jeudi, à 18 heures.

Langue et littérature rhéto-romanes : cours élémentaire de langue ladine.

Vendredi, à 8 heures.

M. Léon Walther, Dr en philosophie, lic. en droit.

La psychologie du travail.

Samedi, à 14 heures.

M. Nicolas Zaytzeff.

Cours pratique de langue russe.

Lundi, à 18 heures.

¹ Institut J. J. Rousseau, Rue Charles-Bonnet, 4.

2 h. 47.

1 h. 45.

2 h. 47.

1 h. 17.

1 h. 45.

1 h. 45.

1 h. I.R.¹

1 h. 17.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1929 auront lieu du 5 juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Éducation morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Éducation des petits. — Éducation physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. J. F. = Ecole primaire du Bd James-Fazy.
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

A. E. = Archives d'Etat.
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	47	Velleman	45		
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	45	Oltramare Thudichum	45 47	Thibaudet Mercier (S.F.)	47 57	Bohnenblust Thudichum	B.P. 47	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Bovet	I.R.	V. Martin Muret	47 46	Bovet Muret	I.R. 46	Muret	B.P.	Muret Bohnenblust Seitz	46 B.P. 45	François	B.P.
11 à 12			V. Martin Muret	47 B.P.	Choisy Pittard Seitz P. E. Martin	47 57 B.P. A. E.	Muret Werner Pittard Sechehaye (S.F.)	B.P. 45 L.Anthr. 57	Choisy Bohnenblust	45 B.P.	Bally Seitz	45 B.P.
	Bohnenblust Borgeaud Dubois	45 49 44	Bohnenblust Borgeaud	45 49								

I. R. = Institut Rousseau.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. J. F. = Ecole boul. James-Fazy.

S.C.S.E.S. = Salle de Conférence de la Fac. Sc. Ec. Soc.
 A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.
 S. F. = Séminaire de français moderne.
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	François (S.F.) Reverdin	57 47			P. E. Martin Cuendet	B.P. 45			Bally Karcevski Baudouin	47 45 44	Werner Walther	47 I.R.
15 à 16	Abauzit Courtois	45 17	P. E. Martin Reverdin	45 46	V. Martin P. E. Martin Benrubi	46 45 48	Rappard	57	François Karcevski Roget	46 45 47	Werner Bouchardy (S.F.)	47 57
16 à 17	Werner Zbinden (S.F.) Roget Hassler	45 E.J.F. 47 17	Bally Rappard Bovet de Ziegler (S.F.) Hassler	45 46 I.R. 57 B.P.	Werner Rappard Thudichum (S.F.) Roget	45 46 57 47	Borgeaud Rappard	50 57	Werner Borgeaud Thudichum (S.F.) Roget	45 49 57 47	Borgeaud Sechehaye (S.F.)	49 57
17 à 18	Bally Deonna Zbinden (S.F.)	45 46 E.J.F.	Bally Bovet Grandjean Roussy (S.F.) Courtois Dubois P. E. Martin	45 I.R. 49 58 17 57 A.E.	Oltramare Rappard Sechehaye (S.F.) Kamensky	B.P. 30 57 49	Borgeaud Cours collectif Gielly Velleman	50 45 30 17	Deonna Grandjean Zbinden (S.F.) Choisy	46 49 57 45		
18 à 19	Bohnenblust Bally Pittard Dubois Ruchon (S.F.) Zaytzeff	45 47 30 46 57 17	François Pittard Dubois P. E. Martin Courtois (S.F.) Roussy (S.F.)	47 30 I.R. A.E. 44 28	Oltramare de Ziegler (S.F.) Ruchon Kamensky	B.P. 57 45 49	Thibaudet Velleman Kamensky	Aula 45 47	Thibaudet	Aula		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat, prof. ord.	
<i>Sociologie.</i> — Physiologie des mœurs.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale.</i> — Problèmes internationaux.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> préparatoire à la licence et au doctorat ; cours des <i>systèmes politiques</i> et du <i>journalisme</i> .	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Problèmes d'économie du travail.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — La colla- boration des consommateurs à la gestion des régies.	2 h.
Mercredi, à 18 heures, et jeudi, à 14 heures.	48.
M. William-E. Rappard, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — L'évolution économique de la Grèce antique.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — La guerre et la paix dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	57.
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 8 heures.	46.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

M. Charles Burky, prof. extr.	
<i>Géographie humaine.</i> — Cours d'application : Les ba- ses géographiques des problèmes contempo- rains en Europe.	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Examen de cas particuliers relatifs au cours ; travaux.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	57.

M. Liebmann Hersch, prof. ord.	
<i>Statistique générale.</i> — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse ; représentation graphique.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	46
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyses de do- cuments et d'ouvrages statistiques. Discussions et compléments du cours.	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Problèmes d'élimination et d'isolement en statistique.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Sémin. de statistique ¹ .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Sémin. de statistique ¹ .
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	

M. Hans Töndury, prof. hon.	
<i>Principes d'économie commerciale</i> (suite et fin).	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	46.
<i>Cours général d'économie commerciale.</i> — L'organisa- tion financière des entreprises.	2 h.
Samedi, à 14 et à 15 heures.	46.
<i>Conférence d'économie commerciale.</i> — Questions choi- sies.	2 h.
Samedi, de 8 h. 30 à 10 heures.	47.
<i>Cours pratique d'arithmétique commerciale</i> pour les élèves n'ayant pas fréquenté une école de com- merce [cours donné par l'assistant].	2 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures.	47.

¹ Promenade du Pin, 5.

M. Edouard Folliet , prof. ord.		
<i>Comptabilité.</i> — Historique. Prescriptions légales. Etude des comptes. — Différentes méthodes de comptabilité.	3 h.	46.
Mardi, à 8 et à 9 h., et mercredi, à 8 heures.		
<i>Vérification.</i> — Etude et classification des erreurs et des fraudes.	1 h.	46.
Mercredi, à 9 heures.		
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité.	2 h.	
Lundi, à 8 et à 9 heures.		46.
<i>Exercices de comptabilité.</i> Cours élémentaire de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une école de commerce [cours donné par l'assistant].	2 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
M. Edmond Pittard , chargé de cours.		
<i>Droit commercial.</i> — Partie générale et sociétés.	2 h.	46.
Jeudi, à 9 et 10 heures.		

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr , prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	20.
Lundi, à 9 heures; jeudi, de 9 à 11 heures.		
M. Dmitry Mirimanoff , prof. extr.		
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.	20.
Jeudi, à 14 heures.		
M. Eugène Pittard , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 18 heures.		
Morphologie comparative: les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.	46.
Mercredi, à 18 heures.		

M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — L'intelligence.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		
M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Cours.</i> — Les grands problèmes de la philosophie morale.	1 h.	46.
Mardi, à 15 heures.		
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — L'intuition. Etude psychologique de la connaissance intuitive. Esquisse d'une logique de l'intuition.	2 h.	49.
Mardi et vendredi, à 17 heures.		
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé].		
[Suppléant: M. Jules Dubois, D ^r en philosophie.]		
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Les Grecs (antiquité).	1 h.	46.
Lundi, à 18 heures.		
<i>Pédagogie théorique.</i> — Didactique: le programme primaire.	4 h.	57.
Mardi, à 17 heures.		
M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>Questions d'enseignement secondaire.</i>	4 h.	17.
Lundi, à 17 heures.		
L'éducation morale à l'école.	1 h.	17.
Vendredi, à 17 heures.		
M. Charles Seitz , prof. ord.		
<i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque du déclin et de la chute de l'empire napoléonien.	2 h.	45.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.		
M. Paul-E. Martin , prof. ord.		
<i>Histoire du moyen âge.</i> — Les Croisades.	1 h.	45.
Mardi, à 15 heures.		
<i>Histoire moderne.</i> — La Réforme en France.	1 h.	45.
Mercredi, à 15 heures.		

Conférences.

Paléographie.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		Arch. d'Etat (Salle Harvey).
Histoire moderne, institutions, histoire diplomatique.	2 h.	
Mardi, de 17 à 19 heures.		Arch. d'Etat (Salle Harvey).

M. Charles Borgeaud, prof. ord.

<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.

M. Waldemar Deonna, prof. ord.

<i>Archéologie classique.</i> — L'art grec au IV ^e siècle et à l'époque hellénistique (avec projections).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		46.

M. Eugène Borel, prof. ord.

<i>Droit international public.</i> — I ^{re} partie.	3 h.	
Lundi et mardi et mercredi, à 10 heures.		48.
<i>Introduction au droit.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.		49.

M. Georges Werner, prof. ord.

<i>Droit public général.</i>		
Histoire des idées politiques.	2 h.	
Lundi et mardi, à 10 heures.		49.

Droit public suisse.

Principes généraux, organisation, droits individuels.	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		48.

M. Hugo de Claparède, prof. ord.

<i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i> — I ^{re} partie : Droit public.	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h.; jeudi, à 9 heures.		49.

M. Erich Hans Kaden, prof. extr.

<i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale : Fonctions et méthode, histoire et sources.	3 h.	
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.		17.

M. le D ^r Hector Cristiani, prof. ord.	
<i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>	4 h.
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures.	Institut d'hygiène et de bactériologie ¹ .

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Antony Babel, D ^r en sociologie.	
<i>L'évolution économique et sociale de la Suisse du XVIII^e au XX^e siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	44.
M. Joseph Bonnet, D ^r sc. comm.	
<i>Opérations et organisation comptable et administrative d'une grande banque.</i>	1 h.
Samedi, à 14 heures.	17.
M. Eugène Dérobert.	
<i>La coopération.</i> — Les doctrines coopératives; la coopération dans ses rapports avec l'économie sociale et l'économie commerciale.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	46.
M. Antoine Pagès.	
<i>Cours pratique de langue espagnole.</i>	
Interprétation de quelques textes choisis relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	45.
M ^{lle} Louise Sommer, D ^r phil.	
<i>Le développement des théories économiques.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, à 17 heures.	44.
M. Antoine Velleman, D ^r phil.	
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>	
Interprétation de <i>John Ruskin</i> , <i>Essays on Political Economy</i> (Everyman's Library N ^o 216, J. M. Dent & Sons, Ltd., London, 1920). Avec discussions en anglais.	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	17.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

¹ Quai d'Arve.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des *conférences* sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des *visites* d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 33).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

¹ Voir la *Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève*.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

A.E. == Archives d'Etat.
 B.P. == Bibliothèque publique et universitaire.
 I.H. == Institut d'Hygiène.

I.M.L. == Institut de Médecine légale.
 S.St. == Séminaire de statistique, promenade du Pin, 5.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet de Claparède	46 49	Folliet de Claparède	46 49	Folliet de Claparède	46 49	Rappard Vellemann	46 45	Rappard	46	Töndury	46
9 à 10	Folliet Fehr Borel	46 20 49	Folliet Borel	46 49	Folliet Borel	45 49	Edm. Pittard Fehr de Claparède	46 20 49			Töndury	46
10 à 11	Duprat Töndury Borel G. Werner	46 47 48 49	Borel G. Werner Kaden	48 49 17	Seitz Borel Kaden	45 48 17	Fehr Edm. Pittard Seitz Kaden	20 46 45 17			Töndury	46
11 à 12	Duprat Claparède Borgeaud G. Werner Töndury	46 30 49 48 47	Claparède Borgeaud G. Werner	30 49 48	P.-E. Martin G. Werner	A.E. 48	Hersch	46	Hersch	46	Töndury	46

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15					P.-E. Martin	B.P.	Mirimanoff Milhaud	20 48			Bonnet Töndury	17 46
15 à 16			Reverdin P.-E. Martin	46 45	P.-E. Martin	45	Rappard Cristiani	57 I.H.			Milhaud Töndury	30 46
16 à 17	Duprat Ch. Werner Cristiani	30 45 I.H.	Rappard Babel	46 44	Rappard Ch. Werner	46 45	Rappard Cristiani	57 I.H.	Duprat Ch. Werner Cristiani	48 45 I.H.	Milhaud	48
17 à 18	Duprat Bovet Deonna P.-E. Martin	30 17 46 A.E.	Burky Dubois Grandjean Sommer	46 57 49 17	Burky Rappard	46 30	Hersch Sommer	46 44	Duprat Bovet Grandjean Deonna	48 17 49 46	Milhaud	48
18 à 19	Milhaud Hersch Eug. Pittard Dubois P.-E. Martin	48 S. Stat. 30 46 A.E.	Burky Eug. Pittard Pagès Dérobert	57 30 45 46	Milhaud Eug. Pittard	48 46	Milhaud Velleman	30 45	Milhaud Hersch	30 S. Stat.		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Histoire nationale.</i> — Genève aux Congrès de Vienne et de Paris.	2 h.
Vendredi et samedi à 16 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — Droits réels. Obligations, partie spéciale, successions.	6 h.
Mercredi, jeudi, à 10 h. ; vendredi et samedi, à 10 et 11 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 et à 16 heures.	49.
<i>Droit civil suisse.</i> — Droits des personnes et de la famille.	4 h.
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	48.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i> — I ^{re} partie.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
<i>Introduction au droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Procédure civile</i> (y compris l'organisation judiciaire).	5 h.
Lundi, à 8 h. ; vendredi et samedi, à 10 et à 11 h.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Lundi, à 9 heures.	50.

	Salle
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public général.</i>	
Histoire des idées politiques.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	49.
<i>Droit public suisse.</i>	
Principes généraux, organisation, droits individuels.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit public suisse.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	50.
M. Hugo de Claparède , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne (germanique).</i>	
— I ^{re} partie : Droit public.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 8 h. ; jeudi, à 9 h.	49.
<i>Conférence.</i> — Sources du droit du moyen âge, avec travaux écrits.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I (partie générale).	4 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 9 h. ; jeudi, à 10 h.	44.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i>	
Théorie générale des obligations.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.	17.
Conférence (exercices pratiques).	1 h.
Vendredi, de 14 et à 16 heures, tous les 15 jours.	48.
Séminaire (travaux personnels des étudiants candidats à la licence).	1 h.
Vendredi, de 14 à 16 heures, tous les 15 jours.	48.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr.	
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale : Fonctions et méthode, histoire et sources.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Obligations.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre III : Droits réels.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.	17.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.
<i>Séminaire de droit romain.</i>	1 h.
Tous les 15 jours, jeudi, de 16 à 18 h.	Bibl. de la Fac.
* Cours donné en allemand.	

	Salle
M. Edgard Milhaud , prof. ord. <i>Economie politique générale.</i> — La production et la circulation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
M. William E. Rappard , prof. ord. <i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 8 heures.	46.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. le Dr François Naville , chargé de cours. <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures. Institut de médecine légale ¹ .	
M. Edmond Pittard , chargé de cours. <i>Droit commercial.</i> — Poursuite pour dettes.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
Marques de fabrique et de commerce.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	17.
M. Paul Carry , chargé de cours. <i>Les sociétés commerciales.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits; discussion de cas pratiques; exercices de plaidoirie.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	48.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. hon. <i>Psychiatrie légale.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Pierre Arminjon , professeur honoraire à la Faculté royale de Droit du Caire. <i>Le droit international privé pénal.</i>	2 h.
---	------

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

	Salle
M. Louis Baudouin , Dr en droit ès sc. juridiques et ès sc. écon. et polit. <i>Droit commercial français.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	48.
M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques. <i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 14 heures.	17.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc. <i>Philosophie du droit.</i> — Le droit et son origine.	3 h.
Lundi, à 17 heures, et mardi, à 18 heures.	49.
Mercredi, à 18 heures.	28.
<i>Théorie générale du droit.</i> — Le droit, sa structure et sa technique.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	28.
M. Paul Guggenheim , Dr en droit. <i>La codification du droit international.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	49.
* <i>Principes de droit fiscal allemand</i> (Grundzüge des deutschen Steuerrechts).	2 h.
Lundi, à 15 heures, et vendredi, à 14 heures.	49.
M. Ludwig Hamburger , Dr en droit. * <i>Droit du travail allemand.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 14 heures.	49.
M. Alphonse Heyking , Dr en droit et phil., ancien consul général. a) <i>La théorie et la pratique de l'exterritorialité.</i>	1 h.
b) <i>La conception de l'Etat et l'idée de la cohésion ethnique.</i>	49.
Lundi, à 18 heures.	49.
M. Maurice Roulet , Dr en droit. <i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	2 h.
Jeudi, à 11 heures, et mardi, à 14 heures.	49.
M. Jude Suss , Dr en droit. <i>Exercices de terminologie et de traductions juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	de Claparède Logoz	49 48	de Claparède Pittard	49 48	de Claparède Pittard	49 48	Rappard Carry	46 48	Rappard	46	Carry	48
9 à 10	Borel Logoz de Claparède	49 50 44	Borel Richard Werner de Claparède	49 17 50 44	Borel Richard Meumann de Claparède	49 17 48 44	de Claparède Richard Meumann	49 17 48	de Claparède Richard Meumann	49 17 48	Richard Meumann	17 44
10 à 11	Werner Borel Pittard	49 48 17	Werner Borel Kaden	49 48 17	Meumann Borel Kaden	49 48 17	Meumann Naville Kaden de Claparède	49 I.M.L. 17 44	Meumann Logoz	49 48	Meumann Logoz	49 48
11 à 12	Borgeaud Werner	49 48	Borgeaud Werner Kaden	49 48 17	Werner Kaden	48 17	Kaden Roullet	17 49	Meumann Logoz Kaden	49 48 17	Meumann Logoz	49 48
14 à 15	Carry Caleb	48 17	Hamburger Roullet	49 49	Hamburger	49	Guggenheim	49	Richard Caleb Guggenheim	48 17 49		
15 à 16	Guggenheim Suss	49 48	Kaden	49	Meumann Kaden	49 17	Kaden	17	Richard Kaden	48 17	Milhaud	30
16 à 17	Suss	48	Kaden	49	Meumann	49	Borgeaud 50 et Arch. Kaden B.F.D.		Borgeaud	49	Milhaud Borgeaud	48 49
17 à 18	Grodensky	49	Baudouin	48	Rappard Baudouin	30 48	Borgeaud 50 et Arch. Kaden B.F.D.					
18 à 19	Milhaud Heyking Grodensky	48 49 28	Grodensky	49	Grodensky	28	Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Maurice Roch, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale et organogénie. — Système nerveux central. Organes des sens. Résumé de la splanchnologie. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.¹

Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures.
 Ec. Méd. Salle de dissect.

Un répertoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures. Aula Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie normale. — 1^{re} partie : Tissus et systèmes. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
 Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

Stomatologie normale. 2 h.
 [A lieu au semestre d'été.]

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.
 Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.
 [A lieu au semestre d'été.]
 Eventuellement il sera organisé un répertoire (facultatif) sur des questions d'histologie.
 [S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.

Chimie physiologique. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.

Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures. Inst. path.¹

Cours d'autopsies et de démonstrations.

a) Démonstrations pour tous. 2 h.
 Lundi et jeudi, à 14 heures. Inst. path.

b) Autopsies pour tous. 2 h.
 Samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

c) Autopsie par groupes de 3 élèves. (Sur convocation.) Inst. path.

d) Conférences sur des sujets anatomo pathologiques. Inst. path.

Anatomie pathologique de la bouche et du pharynx.
 Mercredi, de 17 à 19 heures. Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.
 Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.
 Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.

Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.
 [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

Travaux pratiques. — Anesthésie, antiseptie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.
 [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

Travaux de laboratoire.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr **Oscar Bœuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
 à 8 heures. Clin. obst. et gyn.¹
Cours d'opérations obstétricales.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Clin. obst. et gyn.
De l'examen en obstétrique et en gynécologie. 4 h.
 Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.
Curiothérapie en gynécologie (cours gratuit). 4 h.
 Samedi, à 10 heures. Clin. obst.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.
Clinique infantile 2 h.
 Lundi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures. Clin. infant.²

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.
 Segment antérieur : pathologie des annexes, paupières, voies lacrymales, de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Semeiologie de la chambre antérieure et de la pupille. Rapport de l'ophtalmologie avec la pathologie générale. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.³
Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.
Clinique des maladies mentales. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés⁴.

M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.
Neuropathologie (affections organiques du système nerveux). 2 h.
 [A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Charles Du Bois**, prof. extr.
Clinique des maladies cutanées et vénériennes. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Hôp. cant.

¹ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Gluse.

² Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

³ Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

⁴ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique (pharmacologie). 2 h.
 Lundi, à 17 heures, et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Ec. Méd.

M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage d'un mois pour les pratiquants. — Tous les jours.
Clinique propédeutique et diagnostic médical. 4 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Chirurgie générale. 2 h.
 Lundi et mercredi, à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Policlinique gynécologique et obstétricale.
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois. Maternité.
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité, s. 26.
 Pour les participants à ce cours (sutures de déchirures périnéales), jour et heure à fixer.

M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
 [A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **François Naville**, chargé de cours.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de Méd. légale¹.
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.
 Institut de Méd. légale.

Recherches spéciales. — Tous les jours.
 [S'adresser à l'Institut de Méd. légale.]

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents et médecine des assurances. 2 h.
 Mardi, de 16 à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
 à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.

Bactériologie [A lieu pendant le semestre d'été].
Cours pratique de bactériologie.
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*
 Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. hon.
Psychiatrie légale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer après entente avec le professeur.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Répétitoire des cours cliniques d'obstétrique et de gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Maternité.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Chapitres choisis de chirurgie osseuse et articulaire. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Psychonévroses. 1 h.
 Jeudi, à 14 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie générale. 1 h.
 Mardi, 15 heures. Université, s. 17.

¹ Quai d'Arve.

M. le Dr **Edouard Frommel**, privat-docent de thérapeutique.
Questions de pharmacologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.
Eléments de radiologie médicale. — Applications au radio-diagnostic. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Inst. central de Radiologie¹.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.²

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de pathologie externe. 1 h.
 Mercredi, à 17 heures. Clin. chirurg.

M. le Dr **Salomon Katzenelbogen**, privat-docent de thérapeutique.
Le traitement des maladies de la nutrition. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Robert-E. Kummer**, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie des voies urinaires. 1 h.
 Clin. chir.

M. le Dr **Georges Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.
Thérapeutique appliquée. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Policlin. oto-rhino-laryng.³

M. le Dr **Gustave-G. Moppert**.
Introduction à l'étude de la chirurgie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.
Epreuves fonctionnelles. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Clin. méd.

M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.
Les ressources de la chirurgie moderne. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Université, s. 17.

¹ Hôpital cantonal.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

³ Rue Alcide-Jentzer.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
Jeudi, à 10 h. 45. Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
Les doctrines de Freud et leurs applications médicales. 1 h.
Jeudi, à 15 heures. Université, s. 44.

M. le Dr **Gustave Turrettini**.
Conférence de pathologie interne (pour les étudiants de dernière année). 1 h.
Mercredi, à 4 heures. Clin. méd.

b) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. Maternité.

M. le Dr **Henri Audeoud**.
Hygiène et alimentation de l'enfant. 1 h.
Samedi, à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Albert Bétrix**.
Répétitoire de gynécologie et d'obstétrique. 2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures. Institut path.

M. le Dr **Augustin Collomb**.
Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires. 2 h.
Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.

M. le Dr **René Kœnig**.
Conférence de gynécologie. 2 h.

M. le Dr **Stoyan Krestoff**.
Technique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
Mardi, de 10 à 12 heures. Hôp. Gourgas¹.

M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.
Chirurgie infantile. 1 h.
Mardi, à 10 h. 30. Hôp. Gourgas.

M. le Dr **Rista Mitkovitch**.
Criminologie générale. — Les criminels au point de vue anthropologique, psychologique et social. *L'Uomo delinquente* de Lombroso. Dégénérescence et criminalité. Demi-fous et leur responsabilité. 1 h.
Lundi, à 17 heures. Univ., s. 44.

¹ Rue Gourgas, 15.

M. le Dr **Charles Perrier**.
Chapitres choisis d'urologie chirurgicale. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Théodore Reh**.
Bactériologie clinique. 2 h.
Hygiène sociale. 1 h.
Inst. d'hygiène.

M. le Dr **Charles Waegeli**.
Séminaire d'obstétrique. 1 h.
Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Règlement de l'Université. approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* **

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local, M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.



E.M. = Ecole de médecine.
 H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtiment principal.
 M. = Maternité.
 I.H. = Institut d'Hygiène.
 A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.
 P.O. = Policl. otorhinolaryng.
 I.M.L. = Institut méd. légale.
 Cl. Inf. = Clinique infantile.
 Cl. G. = Clinique obst. et gynéc.
 Cl. oph. = Clinique ophtalmolog.
 Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samédi	
8 à 9	Bujard Beuttner Du Bois	E.M. Cl. obst. H.C.	Bujard Beuttner Du Bois	E.M. Cl. obst. H.C.	Bujard Beuttner Du Bois	E.M. Cl. obst. H.C.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.
9 à 10											Beuttner	Cl. obst.
9-10 ^{1/2}	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Battelli Kresteff Martin-Du Pan	E.M. H. Ggas H. Ggas							Beuttner Wiki Veyrassat	Cl. obst. E.M. Pol.
10 ^{1/2} -12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12	Askanazy	I.P.	Kresteff Martin-Du Pan	H. Ggas H. Ggas	Askanazy	I.P.	Askanazy Saloz	I.P. Cl. Méd.	Askanazy	I.P.	J. A. Weber Wiki Veyrassat	Aula E.M. E.M. Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE *(suite)*

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	Askanazy	I.P.	Bujard	E.M.	Ladame	A.A.	Battelli	E.M.	Bujard	E.M.	Askanazy	I.P.
			Naville	I.M.L.			Askanazy	I.P.	Naville	I.M.L.		
							Flournoy	U. 17				
15 à 16	Gautier	Cl. inf.	Bujard	E.M.	Ladame	A.A.	Cristiani	I.H.	Bujard	E.M.	Askanazy	I.P.
			de Seigneux	Mat.			de Saussure	U. 17	de Seigneux	Mat.		
			Forel	U. 17	Cornioley	H.C.						
			Katzenelbogen	H.C.								
16 à 17	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.	Cristiani	I.H.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.
	Cristiani	I.H.	Wiki	E.M.	Gautier	Cl. inf.			Cristiani	I.H.	Gilbert	I. Rad.
			Julliard	Pol.	Turrettini	Cl. méd.	Collomb	Cl.			Golay	H.C.
	Betchov	H.C.	Béatrix	I.P.								
17 à 18	Battelli	E.M.	Roch	H.C.	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	J. A. Weber	Aula E. M.
	Gourfein	Cl. opht.	Julliard	Pol.	Gourfein	Cl. opht.					Gourfein-Welt	Cl. opht.
	Wiki	E.M.			Askanazy	I.P.						
	Mitkovitch	U. 44	Regard	U. 17	Jentzer	H.C.	Collomb	Cl.	Chatillon	Mat.		
	Piotrowski	Cl. méd.							Loup	H.C.		
18 à 19	J. A. Weber	Aula E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.			J. A. Weber	Aula E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.
	Gourfein	Cl. opht.	Roch	H.C.	Gourfein	Cl. opht.			Beutner	Cl. obst.		
			Humbert	Pol.	Askanazy	I.P.			Humbert	Pol.		
	Veyrassat	Pol.			Veyrassat	Pol.	Humbert	H.C.			Audeoud	Pol.
					Aubert	Mat.						

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

- M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.
Exercices pratiques. 14 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.
Cours théorique. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.
Policlinique dentaire. 12 h.
Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures ;
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.
Extractions. Hygiène dentaire. Art dentaire théorique. 1 h.
Mardi, à 8 heures. Inst. dent.
Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.
Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.
Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.
Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.
Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.
- M. le Dr **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont. 6 h.
Clinique.
Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.
Cours théorique.
Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.
Stomatologie normale. 2 h.
[A lieu au semestre d'été.]

M. le D^r **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

Chirurgie générale et appliquée à l'art dentaire. 1 h.
[À lieu au semestre d'été.]

M. le D^r **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie. 2 h.
Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Stomatologie clinique. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le mardi, le jeudi et le samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, le
mercredi et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes
que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine
(p. 51).

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin (7 h. 30)	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11		Bardet			Bardet	
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Le christianisme au moyen âge.</i>	2 h.
Vendredi, à 9 et à 14 heures.	28.
<i>Cours spécial : L'Etat chrétien calviniste à Genève.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
M. Jules Breitenstein, prof. ord.	
<i>Théologie paulinienne.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse du Livre des Actes.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire du texte du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Etude élémentaire du grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 h., et vendredi, à 14 heures.	29.
<i>Précis d'introduction au Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
M. Ernest Rochat, prof. ord.	
<i>Histoire de la théologie contemporaine. — La théologie protestante en Allemagne; son influence sur l'Eglise.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard, prof. ord.	
<i>Morale. — La vie chrétienne.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Le christianisme social.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exercices homilétiques et diction.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.

M. Auguste Lemaitre, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — I. La religion et la révélation.</i>	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique générale. — L'idée de Dieu et l'athéisme contemporain.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	28.
M. Auguste Gampert, prof. ord.	
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion, à partir du VIII^e siècle.</i>	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Psaumes et Proverbes.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h.; mercredi, à 9 h., et vendredi, à 8 h.	29.
<i>Etude générale de l'Ancien Testament (1^{re} année).</i>	1 h.
Mardi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
M. Georges Berguer, prof. extr.	
<i>Psychologie de la religion. — Les maladies religieuses (formes individuelles et formes épidémiques et collectives); les extatiques, les messies, les prophètes, les réveils.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
<i>Histoire des religions. — Prolégomènes: les mythes, le sacrifice, etc.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Charles Genequand, pasteur.	
<i>Exégèse pastorale de la 1^{re} épître de St-Jean et, éventuellement, des premiers chapitres de l'épître aux Romains.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	28.

M. Henri-A. Junod.

La tribu bantou et l'Évangile.

1 h.

Mercredi, à 17 heures.

28.

M. Adolf Keller, Dr théol. h. c.

Les mouvements vers l'unité des Eglises.

1 h.

Mercredi, à 16 heures.

28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

William-E. RAPPARD.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, 26 juin 1928.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

Albert MALCHE.

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1929 à 1931.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

1000 fr. — Sujet : *La philosophie d'African Spir.*

Le prix sera décerné en juin 1930.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Une étude d'histoire ou de biographie genevoise bâtie sur des recherches d'archives.*

Le prix sera décerné en juin 1929.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

1000 fr. — Sujet : *L'histoire de Genève de Pierre Perrin (1632).*

Le prix sera décerné en juin 1930.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1932.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.
- b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de six cents francs au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de mille francs, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1929 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix D^r Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De l'obligation scolaire dans les pays européens.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1930.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

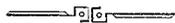
pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou diplômés de l'Université de Genève.

L'Université décernera s'il y a lieu, en juin 1929, une ou plusieurs bourses d'études, au montant total de *mille francs*.

Les candidats devront envoyer leur inscription au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1929, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.



FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1929, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes diplômées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixe la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1929, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une

question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, diplômées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixe la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1929, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois diplômés dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoi-

res d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

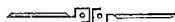
Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.



Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.



FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de littérature française de *vingt-cinq francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et des romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1929, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1929, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *huit cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1930.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La protection de la personnalité (art. 27 et 28 C.C.S.).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1929.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1929 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1929, au Doyen de la Faculté de Médecine.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1929, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

La recherche du métabolisme basal en pathologie et en thérapeutique chirurgicales.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1929, au Doyen de la Faculté de Médecine.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1930 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Recherches expérimentales sur l'étiologie et la pathogénie de la cirrhose hépatique.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1930, au Doyen de la Faculté de Médecine.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura,

par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1929, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1929. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1929, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La catholicisation du christianisme primitif dans les trois premiers siècles.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1929.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1929, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1930, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1° les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2° les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3° les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1930.

Au nom de l'Université :

William-E. RAPPARD, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.

13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'École de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
31. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
32. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
33. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
34. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
35. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
36. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'École supérieure de Commerce de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les *étudiants* immatriculés dans une université suisse et les *étudiants* suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi

que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les *étudiants* admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les *étudiants* et les *auditeurs* qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les *étudiants* et à 10 fr. pour les *auditeurs*.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les *étudiants* et *auditeurs* de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux *étudiants* et *auditeurs* de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 100 francs ;

Pour le grade de licencié, 150 francs ;

Pour le grade de docteur, 300 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

3^o Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1° de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes;

2° d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La Salle des Journaux, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la Salle des Journaux est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. le professeur Paul-E. Martin.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Askanazy, Max, rue de Caudolle, 16.
 Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
 Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4, Lyon.
 Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Beutner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bovel, Pierre, chemin de Florissant, 47.
 Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
 Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschol, 1.
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnon.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
 Cristiani, Hector, rue de Caudolle, 26.
 De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
 Eternod, Auguste, Bastide du Fournel, A.-M., France.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gampert, Auguste, rue Toepffer, 11 bis.
 Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
 Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
 Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Lemaitre, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.
 Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
 Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.

- MM. Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
 Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin, Victor, route de Florissant, 12.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 14, Champel.
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Pognat, Amédée, rue Tœpffer, 21.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Albert, Corratierie, 24.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Évêché, 7.
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
 Tôndury, Hans, rue Saint-Léger, 8.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 Karcevski, Serge, rue Blanche, 5.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Valette, 5.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfæfli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Abauzit, Frank, rue St-Sébastien, 11 bis, Thonon (Haute-Savoie)
 Armijoan, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio.
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 47
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.
 Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.
 Baudouin, Louis, rue de Lyon, 43 bis.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 42.
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 45.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
 Caleb, Albert, rue Boyv-Lysberg, 8.
 Carl, Jean, Musée d'histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Chatillon, Fernand, boulevard Helvétique, 45.
 Chodat, Fernand, chemin du Square, 5.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Cornioley, Charles, rue Pierre-Fatio, 14.
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Dérobert, Eugène, avenue de Warens, 4.
 Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Acacias.
 Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
 Forel, Oscar-Louis, La Métairie, Nyon.
 Frommel, Edouard, chemin de l'Escalade, 1.
 Genequand, Charles, presbytère de Versoix.
 Georg, Alfred, chemin Dumas, 18, Champel.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
 Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Heyking, Alphonse, chemin de Contamines, 11.
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Junod, Henri-A., avenue de Grange-Canal, 29.
 M^{me} Kamensky, Anna, rue Cherbuliez, 2, Eaux-Vives.
 MM. Katzenelbogen, Salomon, chemin de Miremont, 35 D.
 Keller, Adolf, cours des Brstions, 16.
 König, René, chemin du Square, 3.
 Kresteff, Stoyan, rue du Général-Dufour, 45.
 Kummer, R.-H., rue du Rhône, 19.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 3.
 Loup, Georges, boulevard des Philosophes, 14.
 Luyet, Basile, Florimont, Petit-Lancy.
 Mantchik, Herz, Corratierie, 20.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Moppert, Gustave-G., rue de Candolle, 16.
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Pazziani, Auguste, avenue du Mail, 20.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12

- MM. Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
Regard, Georges-Louis, rond-point de Plainpalais, 3.
Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.
M^{lle} Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5.
MM. Roullet, Maurice, boulevard Helvétique, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
M^{lle} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
MM Suss, Jude, rue du Conseil-Général, 11.
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.
Velleman, Antoine, chemin Dumas, 17, Champel
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35.
Wassmer, Eugène, rue Alcide-Jentzer, 2.
M^{lle} Welt, Ida, plateau de Champel, 10.
MM. Yersin, Henri, Genève.
Zaytzeff, Nicolas, rue Carteret, 12.
Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

M. Clément, Emile, Université.

M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie.

M^{me} Becchio Julie, Ecole de Médecine.

M^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M^{me} Ludy, Emma, Maternité.

M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.

M. Sommer, Robert, Policlinique.

M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène.

M^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire.

M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.

M. Vallier, John, Observatoire.
